

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014

La séance est ouverte à quatorze heures trente, au siège social.

Conformément à l'article 30, al. 1^{er}, des statuts, la séance est présidée par Monsieur Pierre VAN DER MERSCH, président du conseil d'administration.

Le président désigne comme scrutateurs Messieurs Christophe CROONENBERGHS et Frédéric WAUCQUEZ et comme secrétaire Me Henri CULOT.

Monsieur Alain SIAENS est excusé. Les autres membres du conseil d'administration, à savoir Messieurs Bruno COLMANT, Gérard COTTON, Michel DELLOYE, Luigi SANTAMBROGIO et Axel VAN DER MERSCH complètent le bureau.

Monsieur Philippe DE HARLEZ DE DEULIN, représentant de la société Mazars – Réviseurs d'entreprises, commissaire, est présent.

Les actionnaires présents ou leur mandataire ont signé la liste des présences, annexée au présent procès-verbal. Lorsqu'un actionnaire est représenté à l'assemblée en vertu d'une procuration, l'original de celle-ci annexée à la liste des présences.

Le président constate, d'après la liste des présences, que sont présents ou valablement représentés, 25 actionnaires possédant ensemble 16.427.335 actions, soit 56,25 % du nombre total des actions.

Le Président dépose sur le bureau une copie des Annexes du *Moniteur belge* du 8 avril 2014 (p. 30009-30010) et de *L'Écho* du 8 avril 2014 (p. 10) contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire de la lettre qui a été adressée, avec un exemplaire de la brochure contenant le rapport annuel, aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire le 8 avril 2014. Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

L'avis de convocation et le rapport annuel ont été mis en ligne sur le site internet de Brederode à dater du 31 mars 2014.

Aucun actionnaire n'a requis l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ni déposé des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Aucun actionnaire n'a posé de question par écrit.

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2013

2. Rapport du commissaire sur l'exercice social 2013

3. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2013

Propositions de décisions : « L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2013. »

« L'assemblée générale approuve la mise en réserve disponible d'un montant de 442.885.131,48 EUR, décide de distribuer un dividende unitaire brut de 0,62 EUR et de reporter à nouveau le solde du résultat. »

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : « L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2013. »

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : « L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2013. »

6. Rapport de rémunération et commentaire par le comité de rémunération

Proposition de décision : « L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion. »

7. Rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2014, le montant global de l'indemnité fixe, à charge de la SA Brederode, à verser à ses administrateurs en vertu de l'article 25 des statuts, à € 26.000. »

*

* *

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2013

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture intégrale de ce rapport.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration sur l'exercice social 2013, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les comptes consolidés.

Les administrateurs répondent aux questions qui leur sont posées oralement par les actionnaires.

2. Rapport du commissaire sur l'exercice social 2013

Le rapport écrit du commissaire a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture de ce rapport.

3. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2013

Les comptes statutaires présentent un total du bilan de € 988.309.954,97 (€ 449.625.518,64 au 31 décembre 2012) et un bénéfice de l'exercice de € 547.563.703,86 (€ 15.789.349,41 au 31 décembre 2012).

Les comptes consolidés présentent un total du bilan de € 1.137.995.707,33 (€ 1.039.886.802,73 au 31 décembre 2012) et un résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société-mère de € 103.676.648,28 (€ 116.681.005,40 au 31 décembre 2012).

Compte tenu du bénéfice reporté des exercices précédents, de la régularisation des dividendes sur actions propres détenues au jour du paiement du dividende en 2013, et de l'affectation à la réserve indisponible pour actions propres, le bénéfice à affecter s'élève à € 561.648.526,96.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce bénéfice comme suit :

- mise en réserve disponible d'un montant de € 442.885.131,48 ;
- rémunération du capital à concurrence de € 0,62 par action ;
- le solde au report à nouveau.

Il est précisé que :

- Les actions propres détenues par la société au jour du paiement du dividende ne recevront pas de dividende et que les coupons échus seront détruits, conformément à l'article 622, § 1^{er}, alinéa 2, 3^e et 4^e phrases, du Code des sociétés ;
- Le dividende net de précompte mobilier s'élève à € 0,465 ;
- Le dividende sera mis en paiement le 21 mai 2014.

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2013 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration en date du 5 mars 2014 et annexés à la convocation.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
POUR 16.427.335	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'assemblée approuve la proposition d'affectation du bénéfice.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
POUR 16.427.335	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale approuve la mise en réserve disponible d'un montant de 442.885.131,48 EUR, décide de distribuer un dividende unitaire brut de 0,62 EUR et de reporter à nouveau le solde du résultat.

4. Décharge aux administrateurs

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2013.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
POUR 16.427.335	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

➤ Cette résolution est adoptée.

5. Décharge au commissaire

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2013.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
POUR 16.427.335	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

➤ Cette résolution est adoptée.

6. Rapport de rémunération et commentaire par le comité de rémunération

Le rapport de rémunération fait partie du rapport de gestion du conseil d'administration ; il a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

Le rapport de rémunération est commenté oralement au nom du comité combiné des nominations et des rémunérations.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
POUR 16.416.458	CONTRE 10.877	ABSTENTIONS 0

➤ Cette résolution est adoptée.

7. Rémunération des administrateurs

Sur la proposition du conseil d'administration, proposition conforme à celle du comité de rémunération, l'indemnité fixe à charge de la SA Brederode, à verser à ses administrateurs en vertu de l'article 25 des statuts, est fixée pour l'exercice 2014 à un montant global maximal de € 26.000.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
POUR 16.427.335	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

➤ Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 58 minutes.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Waterloo, le 14 mai 2014.

Pierre VAN DER MERSCH

Gérard COTTON

Bruno COLMANT

Michel DELLOYE

Luigi SANTAMBROGIO

Axel VAN DER MERSCH

Christophe CROONENBERGHS

Frédéric WAUCQUEZ

Henri CULOT